

ÉDITO

Il est des séances du comité syndical qui se démarquent par leur intensité démocratique. Lors de notre réunion du 17 décembre, ce n'est pas tant la vivacité des débats qui ont marqué la séance que l'influence de nos délégués sur le contenu de l'ordre du jour et l'orientation des décisions. Ainsi, trois moments forts ont marqué ce dernier comité syndical. D'une part, il y a eu cette consultation décisionnelle sur le changement de nom éventuel du syndicat, pour rejoindre la marque Territoire d'énergie lancée par la FNCCR. Aux termes d'une instruction qui a duré deux mois, les élus ont décidé à 63 % de conserver notre nom actuel qui, pour beaucoup, symbolise le lien très fort que nous avons tissé depuis près d'un siècle avec nos communes. Un arbitrage clé qui veut dire beaucoup à veille de la célébration de notre centenaire ! Deuxième décision forte, prise à l'issue des travaux préparatoires de deux commissions parallèles (infrastructures réseaux et finances), le dispositif de solidarité pour venir au soutien des communes victimes de vols de câbles d'éclairage public (cf. article ci-contre). Enfin, troisième initiative remarquable, l'amendement en séance pour modifier la décision modificative de fin d'année de telle sorte à permettre une enveloppe de soutien d'urgence à nos concitoyens de Mayotte, très durement frappés par le cyclone Chido. Une subvention exceptionnelle de 5 k€ a ainsi été votée au profit de la Sécurité civile. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

VOLS DE CÂBLES DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC MESURES EXCEPTIONNELLES DE SOLIDARITÉ

Depuis mi-avril, une recrudescence sans précédent de vols de câbles a été observée, affectant l'ensemble du département, avec une concentration notable dans le Saumurois. Ce phénomène touche aussi bien les centres-bourgs que les zones d'activités ; et les vols, parfois commis en plein jour à l'aide de véhicules banalisés, engendrent des dégâts considérables. Face à cette situation, qui dépasse le cadre départemental, les communes peinent à gérer les conséquences, notamment sur le plan financier. C'est pourquoi, le comité syndical, en complément des démarches déjà engagées, vient d'adopter des mesures exceptionnelles de solidarité.

Une adaptation du règlement financier...

Actuellement, les assurances ne couvrent pas les vols, ce qui accentue les tensions financières des communes touchées ; d'autant qu'elles supportent 75 % des coûts de maintenance curative, une charge imprévue particulièrement difficile à assumer pour les petites collectivités. Le Siéml a donc décidé d'adapter les règles de participation financière pour les interventions de sécurisation et pour les travaux de réparation consécutifs à ces vols (cf. première mesure ci-contre).

... et des mesures de solidarité exceptionnelles

En cohérence avec ces adaptations du règlement financier, un soutien exceptionnel de 125 k€ a été voté. Ce montant sera spécifiquement alloué aux communes victimes de vols en 2024, afin de répondre immédiatement à l'urgence de la situation. Par ailleurs, une contribution annuelle partagée a été instaurée (cf. ci-contre). Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier et servira à financer une partie des dépannages et des travaux consécutifs aux vols de câbles, permettant ainsi au Siéml d'absorber les prévisibles surcoûts. Un bilan sera réalisé en fin d'année pour éventuellement ajuster à la baisse le montant de cette contribution, si nécessaire. Enfin, il est à espérer que les démarches entreprises auprès du procureur de la République et de la gendarmerie, ainsi que la vigilance de chacun au sein des communes, contribueront à éradiquer ce fléau.

IMPACTS EN 2024

50 déclarations de vols recensées
8000 m de câbles volés
400 000 € de dommages évalués

LES 3 MESURES POUR LES INTERVENTIONS À LA SUITE DE VOLS DE CÂBLES

- 1 Adaptation des participations financières***
 - Dépannage : prise en charge intégrale par le Siéml
 - Travaux de réparation sur devis : 50 % du montant HT
- 2 Soutien exceptionnel 2024***
 - 125 000 € sur les fonds propres du Siéml
- 3 Contribution spécifique aux vols de câbles à partir de 2025***
 - 1 € maximum par lanterne, sans distinction de catégorie ou de date de pose

* Communes ayant transféré leur compétence EPu et pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C. Pour les autres, se reporter au règlement financier.

→ Nouveau règlement financier à retrouver début 2025 sur www.sieml.fr/reglement-financier

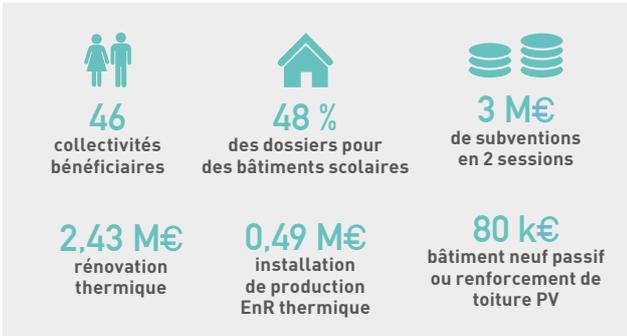
LE
CHIFFRE
DU
MOIS

5000

C'est le montant de l'aide votée par le comité syndical en urgence pour venir en aide aux sinistrés de Mayotte.

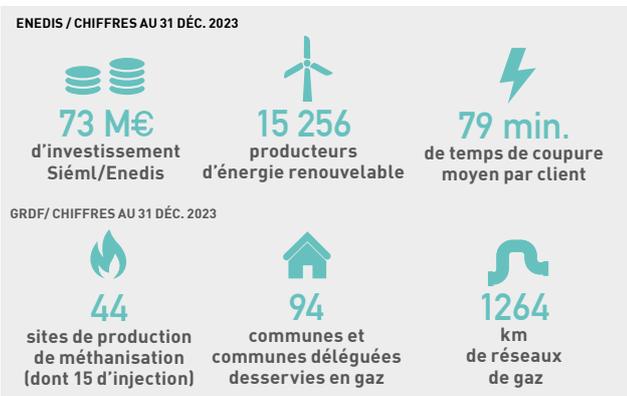
SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE UNE ANNÉE RECORD POUR BEE 2030 !

Renforcé et simplifié cette année, le dispositif de soutien aux actions de rénovation énergétique BEE 2030, répond plus efficacement aux besoins des communes. Les aides reposent sur une grille de notation qui évalue les travaux envisagés selon leur nature et leur niveau de performance énergétique. Le dispositif élargit également son champ d'action en soutenant la construction de bâtiments neufs passifs ainsi que le renforcement des charpentes pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Les résultats parlent d'eux-mêmes : 46 dossiers ont été traités lors des deux sessions, une année record ! Plus de 3 M€ de subventions ont été octroyés, pour un investissement total de 20 M€ de la part des communes. Ces chiffres témoignent de l'engagement accru des collectivités pour réduire leurs consommations énergétiques. La maîtrise des dépenses énergétiques reste plus que jamais une priorité.



CONCESSIONS ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRES CHIFFRES CLÉS DES RAPPORTS DE CONTRÔLE 2023

Le Siéml veille à la bonne application des cahiers des charges de concession pour la distribution publique d'électricité et de gaz. Les rapports de contrôle pour l'année 2023 sont disponibles sur www.sieml.fr (réseaux d'énergie).



→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 7 JANV.	Commission des finances
MAR. 14 JANV.	Réunion du Bureau
MAR. 22 JANV.	Inauguration de la chaufferie bois de Saint-Clément-de-la-Place
JEU. 23 JAN.	Les vœux du Président
LUN. 27 JANV.	Commission réseaux, données et territoire connecté
MAR. 28 JANV.	Inauguration de la 30 ^e antenne LoRawan à Doué-en-Anjou

→ Agenda 2024 : www.sieml.fr/agenda

FORMATION SUR LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS LES ÉLUS ET TECHNICIENS SENSIBILISÉS



Les conseillers en énergie du Siéml avaient suivi en 2022 une formation sur les matériaux biosourcés, animée par l'association Echobat. Objectif : enrichir leurs connaissances pour

mieux orienter les collectivités dans leurs projets de rénovation, de réhabilitation ou de construction. Cette étape a permis de jeter les bases d'une expertise interne sur l'éco-construction. Pour aller plus loin et faciliter l'intégration de ces matériaux dans les projets locaux, le Siéml a organisé une formation à l'attention des élus et techniciens. Les participants ont pu découvrir ces écomatériaux, leur spécificité et leur potentiel dans différents types de projets. Le rôle stratégique de la maîtrise d'ouvrage a également été évoqué pour inclure ces solutions dans les cahiers des charges. Les participants ont salué l'approche pratique de cette formation, qui leur a offert des outils pour suivre les projets ou convaincre leurs équipes. Le Siéml envisage de reconduire cette initiative pour continuer à inciter davantage à l'usage de matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation sur le département.

RETOUR SUR



28 NOV.

Les élus, partenaires privés et experts chaleur renouvelable du Siéml ont visité le chantier du réseau de chaleur de Saint-Georges-sur-Loire ; premier sous maîtrise d'ouvrage du syndicat. Inauguration en mars !



9 DÉC.

Une cinquantaine d'élus a participé au séminaire « Méthanisation en Maine-et-Loire, ensemble passons à l'action ! ». Objectif : trouver des solutions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs 2035/2050.



15 NOV.

Inauguration de BouSoLE, boucle solaire locale d'Écouflant. Ce projet d'autoconsommation collective, initié par le Siéml, réunit sur une zone d'activités un producteur (centrale solaire photovoltaïque) et 9 sites consommateurs.